

Guilde Canadienne des Tisserands:

Conditions d'emprunt:

[Révisé 2005]

Conditions gouvernant l'emprunt de livres:

1. Les livres et autres items de la bibliothèque sont disponibles pour emprunt pour tout membre en règle. Veuillez noter que dû aux difficultés transfrontalières, les emprunts sont disponibles qu'au Canada, qu'à des adresses postales canadiennes.

2. Un formulaire d'emprunt est inclus dans tout envoi de livres et est également disponible sur le site web.

3. Les emprunts sont envoyés par Postes Canada, le tarif utilisé est celui de colis standard avec assurance. La Guilde paie les frais d'envoi, l'emprunteur paie les frais de retour, ceux-ci doivent inclure l'assurance (\$1.00 par \$100.00. La valeur est celle évaluée par la Guilde). Les emprunts de la bibliothèque n'ont pas besoin d'être envoyés par courrier enregistré.

4. Dans une même commande, il est possible d'emprunter jusqu'à deux livres, un livret et une cassette vidéo. Il existe un tarif d'emprunt de \$3.00 par cassette vidéo.

5. Un frais de dépôt de \$25.00 par item s'applique aux items rares et/ou aux livres hors tirages. Un cheque couvrant les frais de dépôts doit être inclus avec le formulaire d'emprunt. Les frais de dépôts seront promptement retournés au membre lors de la réception des titres, si les livres sont reçus dans le même état qu'ils ont été prêtés.

6. Les livres sont prêtés pour une période approximative de six semaines. Ils doivent être remis à la poste à la date inscrite dans la jaquette arrière du livre. Soyez diligent!

7. Afin de renouveler un emprunt, veuillez écrire à Mme. Suzanne Mooney, (voir l'adresse ici-bas). Indiquer votre nom, numéro de membre ainsi que les titres que vous désirez renouveler. S'il n'existe pas de liste d'attente pour vos titres, ceux-ci peuvent être renouvelés pour une période de trois semaines.

8. Tout item répertorié dans le catalogue peut être réservé : c'est à dire, si le livre commandé n'est pas disponible, et qu'un livre semblable de remplacement n'est pas convenable, votre commande vous sera envoyée dès que le livre deviendra disponible.

9. Avoir usage de la bibliothèque est un privilège pour les membres de la Guilde. Plusieurs livres sont hors tirages et difficiles à remplacer. Les membres emprunteurs doivent obligatoirement remplacer un livre perdu ou endommagé, soit par l'obtention d'une nouvelle copie du livre, soit par l'obtention d'un livre de remplacement similaire. Le choix du livre de remplacement doit être approuvé par la bibliothécaire.

Si un item posté par un membre est perdu en transit à la Guilde, le membre se doit de produire le reçu de Postes Canada afin de faire la preuve d'assurance. Également, le membre se doit d'initier la réclamation ou de payer pour le remplacement du livre. Dans le cas que c'est la poste qui perd un livre en transit chez le membre, la Guilde initiera la réclamation de celui-ci.

10. Pour votre information, la majorité des livres d'emprunts viennent de la bibliothèque de la défunte Madame Ethel M. Henderson, qui à été co-auteure de "Loom Music" avec Mesdames Mary Black et Mary Sandin, fondatrices de notre Guilde.

Les demandes d'emprunts doivent êtres postées à:
Madame Suzanne Mooney, R.R. # 2, Massey, Ontario P0P 1P0.